



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240521-2024-058-DE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception préfecture : 21/05/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **21 MAI 2024**
N°2024-058

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente- minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de subvention à l'État dans le cadre de la DGD bibliothèque pour le déploiement d'une solution d'automatisation des prêts et retour de type RFID pour son réseau de médiathèques

Rapporteur : M. LATRONCHE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s : M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 40

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr



Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29

Vu l'avis de la 6ème commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 6 mai 2024 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 7 mai 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Il est opportun aujourd'hui dans le cadre de la modernisation du réseau de lecture publique de déployer des 2024 des automates de prêt retour RFID.

La dépense globale est estimée à 163 349 € TTC d'investissement sur 2 ans (136 124 € HT)

En 2024 l'investissement représentera 99 405 € inscrit au budget.

La DRAC finance ce type d'opérations dans le cadre de la DGD Bibliothèques.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE de solliciter une subvention de l'État au titre de la DGD bibliothèques pour l'équipement de son réseau de médiathèques en puces et automates RFID.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe DUBUS
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **21 MAI 2024**

Publication, le **21 MAI 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

